

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 502 Voeu relatif au Réseau express vélo et à l'apprentissage du vélo,

Le Conseil de Paris,

Considérant le succès du plan Vélo 2015-2020 et l'investissement de 150 millions d'euros destinés à financer le doublement de la longueur des voies cyclables ;

Considérant l'accroissement de la pratique du vélo par les Parisiennes et les Parisiens, les Franciliennes et les Franciliens ;

Considérant que l'augmentation de la pratique du vélo est importante pour améliorer la qualité de l'air sur Paris et en Ile-de-France en lien avec de nombreux enjeux sanitaires, et pour réduire les émissions de CO2 en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique ;

Considérant que la part modale du vélo est de plus en plus conséquente dans le choix du moyen de transport des Parisiennes et des Parisiens et qu'elle doit dépasser à terme 15% de l'ensemble des déplacements parisiens ;

Considérant que pour continuer à augmenter significativement la part modale du vélo il est primordial de résorber les coupures urbaines et les points noirs, et de réaliser des aménagements cyclables dédiés uniquement au vélo ;

Considérant le Plan Climat Air Énergie adopté lors du Conseil de Paris de novembre 2017 qui prévoit que Paris se donne les moyens de devenir « une capitale 100 % cyclable » et favorise la multi modalité ;

Considérant que la création d'un Réseau Express Vélo consistant à développer des voies protégées et continues est indispensable à l'échelle de l'Ile-de-France ;

Considérant que la Ville de Paris co-construit sa politique cyclable avec les associations d'usagers, en portant une attention particulière aux points noirs que constituent les portes de Paris ;

Considérant la mobilisation du Collectif Vélo Ile-de-France en faveur de la création de ce Réseau Express Vélo ;

Considérant que le Collectif Vélo Île-de-France regroupe 32 associations cyclistes franciliennes pour la promotion des déplacements à vélo en Île-de-France ;

Considérant l'engagement pris par la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 de permettre l'accès de la majeure partie des sites en 30 minutes depuis le centre de Paris ;

Considérant que le développement du vélo pourrait représenter un héritage écologique et durable pour Paris et au-delà, la métropole du Grand Paris ;

Considérant que Paris porte avec la Seine Saint Denis le projet d'héritage des boucles cyclables olympiques, qui vise à créer des liaisons cyclables de qualité entre les sites olympiques et paralympiques, les grands équipements structurants et irriguant les territoires de Paris et Seine-Saint-Denis ;

Considérant que pour toutes ces raisons, il est indispensable de sensibiliser dès le plus jeune âge les Parisiennes et les Parisiens à l'apprentissage et à la pratique du vélo ;

Considérant que l'école peut être un lieu efficace de démocratisation de l'apprentissage et de la pratique du vélo ;

Considérant que la Ville de Paris dote les écoles volontaires de vélos, aménage des espaces dédiés à l'apprentissage vélo, propose des activités vélo à l'école et dans les centres de loisir, soutient financièrement trois vélo-écoles associatives mais que cela n'est pas suffisant pour permettre à tous les enfants parisiens de véritablement savoir rouler à vélo ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua, Didier Le Reste et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche, au nom de l'exécutif,

Emet le vœu :

- que la Ville de Paris approfondisse son travail avec les associations représentant le Collectif Vélo Ile-de-France sur le territoire parisien pour travailler ensemble à l'avancée du projet de Réseau Express Régional Vélo ;
- que la Ville de Paris rencontre l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs impliqués sur le territoire parisien afin de structurer et mieux accompagner l'enseignement de la pratique du vélo auprès des jeunes publics, notamment dans les cadres, associatif, périscolaire ou scolaire.